

Compte – Rendu N° 08 2019

Réunion du Conseil municipal du 29 juillet 2019

L'an deux mil dix neuf le 29 juillet à 18heures 30.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

Etaient présents : Mmes, Blanc, Bos ,Kohler, Orban, Roumanet et Saint – André

Messieurs : Durand, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Absente : Mme Bourghelle

19.025: Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire propose la révision des loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2019 suivant l'indice de référence du 2^{ème} trimestre qui est de 129.72 , l'indice 2018 était de 127.77.

Le conseil municipal accepte par 13 voix pour la révision des loyers 2019 (tableau joint en annexe)

19.026 : Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2019/2020

Suite à l'avis de mise en concurrence pour le service des repas à la cantine, seule l'entreprise LUCA'S RESTAURATION a répondu.

Le prix du repas facturé par le prestataire est de 3.62€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité décide par 13 voix pour de ne pas augmenter le prix du repas, et le maintien à 3.30€. Le prix du carnet cantine est de 33€.

19.027 : Réforme du Réseau des Trésoreries

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une lettre conjointe du Président de l'Association des maires Ruraux et de l'Association des Maires d'Ardèche, au sujet de la réforme du réseau des trésoreries en Ardèche.

Sur 15 trésoreries actuelles, douze seront supprimées, et il restera 3 postes comptables, (Annonay, Aubenas, Privas).

Les trésoreries de Joyeuse, Les Vans, Thueyts et Coucouron seront transférées à Aubenas en 2020.

Lamastre, Tournon, St Péray, à ANNONAY en 2021.

Le Cheylard, le Teil, Vallon Pont d'Arc, Bourg ST Andéol à Privas en 2022.

Le conseil municipal par 13 voix :

COMMUNE DE BOFFRES

- Constate qu'une fois de plus les actes ne sont pas conformes aux engagements du Président de la République, qui après le grand débat avait déclaré vouloir rapprocher l'administration des citoyens.
- Constate que les communes seront pénalisées par l'éloignement du service public, à des distances de plus d'une heure pour les communes les plus éloignées.
- Attire l'attention du Gouvernement sur l'effet de la fracture territoriale très dangereuse pour l'équilibre et la stabilité de la nation.
- S'oppose totalement et fermement à cette réforme.
- Demande le maintien de la Trésorerie de SAINT-PERAY

19.028 : Demande d'une création et autorisation de Taxi – assistance sur la commune

Un administré a demandé une création et autorisation pour l'installation d'un TAXI-ASSISTANCE ;

Le conseil municipal par 13 voix pour émet un avis favorable, pour en faire la demande auprès de la Préfecture, étant donné qu'il n'y a pas de taxi, installé sur la commune.

Questions diverses.

- 🚩 Pot de bienvenue pour les nouveaux arrivants le 20 septembre à 18h30
- 🚩 Référent élu auprès de la CCRC, pour les chemins de randonnée, Mr MANDIER
- 🚩 Marché des Potiers le 11 Août.
- 🚩 Manœuvres sur la commune et les communes voisines, par l'armée du 26 au 30 Août.
- 🚩 Travaux de voirie à Lierne, Fossé la chabannerie, collage au « cros ».

Vu pour être affiché le **30 juillet 2019** conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT

